

Domaine de la formation :

Formation élus locaux

Agrément :



**MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Objectifs de formation :

La formation proposée a pour finalité d'apporter aux acteurs locaux les connaissances de base indispensables pour maîtriser les évolutions législatives et réglementaires en matière d'urbanisme.

L'objectif de la formation est de permettre aux participants de :

- Connaître le cadre légal et les différents documents
- Comprendre les bases du droit de l'urbanisme
- Savoir lire un PLU

Contenu de la formation :

Contexte général

- Définition
- Les règles de fond et de forme

L'évolution du droit de l'urbanisme

- Bref historique
- Rappel des principales évolutions depuis 1983

Le cadre législatif (définitions et objectifs)

- Le Code de l'Urbanisme (CU)
- Les lois d'aménagement
- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
- Le Plan Local d'Urbanisme (PLU/PLUI)
- La carte communale
- Les règles nationales d'urbanisme (RNU)
- Synthèse (la hiérarchie des normes)

Les différents types d'urbanisme

- Opérationnel
- Réglementaire
- Les autorisations individuelles (ADS)
- Pénal

Le contentieux des documents d'urbanisme

- Le sursis à statuer
- L'annulation partielle

Résultat attendu :

Attestation de formation

Code RNCP/RS :

Elu 0301

Eligible CPF :

Oui

Positionnement :

Non

Information sur le public visé :

Élus locaux - Agents et cadres de collectivités

Méthodes techniques, pédagogiques et d'encadrement :

Plusieurs modalités pédagogiques peuvent être utilisées : expositive, interrogative, démonstrative et active. Elles font appel à différentes techniques pédagogiques : démonstration, exercice de découverte et d'entraînement, étude de cas, expérimentation, apport de connaissances, mise en situation professionnelle.

Moyens matériels : les moyens sont adaptés à chaque formation : ateliers professionnels équipés d'outils et des matériels propres au métier, salles de 12 à 15 places avec vidéoprojecteur, postes informatiques, salles spécialisées telles que les laboratoires de sciences, en fonction des besoins. Un centre de ressources multimédia permet de disposer de documentation papier et numérique. La plateforme de formation en ligne E-Greta donne accès sur place ou à distance à tous les outils, exercices, tests, quizz, vidéos et favorise le suivi personnalisé du parcours de formation proposé.

Moyens humains : une équipe de professionnels de la formation accompagne le stagiaire tout au long de son parcours : des formateurs habilités par l'Education nationale, un coordonnateur pédagogique dédié et un référent administratif.

Renseignements spécifiques sur l'organisme :

Datadock : le Greta Poitou-Charentes est référencé par tous les financeurs de la formation professionnelle.

Accessibilité et prise en charge du handicap :

Vous pouvez faire appel à notre référent handicap, afin d'adapter votre parcours et faciliter la construction de votre projet de formation. Un référent handicap par département vous accompagne :

Charente (16) : Claire Desquesnes : 06 73 66 47 19 ou claire.desquesnes@ac-poitiers.fr

Charente-Maritime (17) : Fabrice Muller : 06 03 55 27 75 ou Fabrice.muller@ac-poitiers.fr

Deux-Sèvres (79) : Valérie Vyas au 06 24 32 48 83 ou valerie.vyas@ac-poitiers.fr

Vienne (86) : Anne Le Roy au 07 71 35 15 41 ou anne.le-roy@ac-poitiers.fr

Taux de réussite à l'examen :

[Information sur les résultats des actions de formation \(hors apprentissage\) ICI](#)

[Information sur les résultats des actions de formation en apprentissage ICI](#)